HONORAIRES AU 11 OCTOBRE 2016

COMMISSIONS TRANSACTIONS PAYABLES PAR LE VENDEUR

10 % TTC JUSQU A 50 000 EUROS

8% TTC de 51 000 EUROS A 70 000 EUROS

7% TTC DE 71000 EUROS A 100 000 EUROS

6 % TTC DE 101 000 EUROS A 199 000 EUROS

5 % TTC A PARTIR DE 200 000 EUROS

COMMISSIONS LOCATIONS

7% TTC sur le loyer annuel charges incluses à la charge du locataire 7% TTC sur le loyer annuel charges incluses à la charge du propriétaire Ces honoraires toujours inférieurs au plafond fixé par la loi ALUR incluent les visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée

HONORAIRES DE GESTION 8.40 % TTC SUR LES LOYERS CHARGES COMPRISES PAYABLES PAR LE BAILLEUR

EN MATIERE DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES L AGENCE N ENCAISSE AUCUN FONDS NI DIRECTEMENT NI INDIRECTEMENT